

Section Bac	Spécialisation en sciences fiscales		
Nom de l'UE	Fiscalité directe approfondie : sociétés et associations - Fiscalité approfondie - Procédure fiscale - Aspects fiscaux du droit comptable		
Nom du professeur	S. Thiry M. Loockx D. Wasserman		
Niveau	1	Unité déterminante	Oui
Nombre de périodes	120	Pré requis pour	Néant
Langue de cours	français	Crédits ECTS	9

Objectif du cours

Permettre à l'étudiant, face aux différentes situations fiscales des entreprises et associations, en disposant des textes législatifs :

- d'appliquer les dispositions du Code des Impôts sur les Revenus (C.I.R.) et les procédures fiscales en vigueur, et en justifiant la pertinence de ses choix, pour :
 - traiter des dossiers fiscaux relatifs aux restructurations et transformations d'entreprises : mouvements du capital et de la prime d'émission, fusions, scissions, apport de branches d'activité ou d'universalité, acquisition d'actions propres, liquidation ;
 - traiter des dossiers fiscaux relatifs aux rapports entre les sociétés liées ainsi que les rapports entre les sociétés au sein de groupes : transferts indirects de bénéfices, flux financiers (dividendes, intérêts, redevances), récupération des pertes des filiales implantées à l'étranger, ... ;
- d'appréhender des régimes particuliers dérogeant au schéma classique de l'impôt des sociétés (G.I.E., G.E.I.E.,...);
- d'appréhender les principaux aspects de la fiscalité du secteur non marchand (ASBL et autres entités sans but lucratif, sociétés à finalité sociale, ...);
- d'analyser le traitement fiscal des libéralités et du mécénat.

Contenu du cours

Restructurations et transformations d'entreprises

Le cours appréhende plus particulièrement :

- Les conséquences fiscales des mouvements du capital (augmentation, réduction de capital) et de la prime d'émission ;
- Le traitement fiscal de la liquidation ;
- Le traitement fiscal du rachat d'actions propres ;
- Le traitement fiscal des différentes formes de fusions et scissions ;
- Les apports de branches d'activité ou d'universalité, et leurs conséquences fiscales ;

Rapports entre sociétés liées

Le cours appréhende plus particulièrement :

- la problématique des transferts indirects de bénéfices entre sociétés liées,
- le traitement fiscal des flux financiers à l'intérieur d'un groupe de sociétés: dividendes, intérêts, redevances;
- le problème de la récupération des pertes des filiales et établissements stables implantés à l'étranger.

Fiscalité du non-marchand et régimes particuliers dérogeant au schéma classique de l'impôt des sociétés

Le cours appréhende plus particulièrement :

- Les régimes particuliers dérogeant aux règles de base de l'impôt des sociétés, et notamment les régimes bénéficiant de la transparence fiscale (GIE, GEIE, ...),
- Les règles fiscales applicables aux A.S.B.L. et autres entités sans but lucratif (Sociétés à finalité sociale,...)
- Le traitement fiscal des libéralités, du mécénat et du "sponsoring"

Méthodologie

Cours magistral, mais la participation active des étudiants est sollicitée, spécialement en ce qui concerne l'étude de la jurisprudence et la réalisation des exercices.

Supports

- Syllabus ;
- Eléments de jurisprudence ;
- Eventuellement, exercices.

Acquis d'apprentissage

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

en disposant des textes législatifs et de la documentation ad hoc,

de présenter et d'expliquer les règles comptables et fiscales relatives :

- à la force probante de la comptabilité, et son rejet par l'administration fiscale,
- à l'évaluation d'au moins un poste du bilan;
- au traitement d'au moins une opération comptable complexe mettant

en jeu des dispositions spécifiques du droit comptable et du droit fiscal.

face à des cas simples de restructuration ou de réorganisation d'entreprises, et d'opérations entre entreprises liées, décrits par des consignes précises et des documents adéquats,

- d'en évaluer les conséquences fiscales, en les explicitant ;
- de rechercher la voie la moins imposée et de proposer une solution argumentée permettant l'optimisation fiscale ;

face à la situation fiscale d'une association, décrite par des consignes précises,

- d'en évaluer les conséquences fiscales, en les explicitant.

face à au moins un litige usuel en fiscalité directe et indirecte, en disposant des textes législatifs,

- de concevoir une démarche procédurale en justifiant la pertinence de ses choix.

Evaluation

Examen écrit

Pondération

Travaux de 1ere session	Evaluation de 1ere session	Evaluation certificative de 1ère session	Evaluation de 2de session
/	100%	/	100%